

## Arrêté

**Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation, BAP J dans l'emploi type Adjoint en gestion administrative, organisé par l'université PARIS-DAUPHINE**

La présidente de l'université PARIS-DAUPHINE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation, BAP J dans l'emploi type Adjoint en gestion administrative, organisé par l'université PARIS-DAUPHINE est composée ainsi qu'il suit :

- Mme Isabelle RICHARD, présidente, Ingénieur d'études, université PARIS-DAUPHINE,
- Mme Albine CONTENT, membre, Attaché administratif de l'Etat, université PARIS-DAUPHINE,
- Monsieur PIDARD Gilles, expert, Technicien de Recherche et de Formation Classe Supérieure, université PARIS 7 DIDEROT

Article 2 : La présidente de l'université PARIS-DAUPHINE est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 03 mai 2018

Pour la Présidente de l'Université  
et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines  
Liliane RIOU VETILLARD